



**Rapport de la 6^e réunion du
Groupe de travail sur l'avenir de
l'Accord international sur le Café
30 avril 2020**

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 :	Rapport de la 5 ^e réunion du Groupe de travail du 3 avril 2020	2
Point 3 :	Propositions de modifications des Membres.....	2
Point 4 :	But et mission de l'OIC – à examiner	3
Point 5 :	Propositions consolidées	5
Point 6 :	Les prochaines étapes	17
Point 7 :	Questions diverses	17
Point 8 :	Date de la prochaine réunion.....	17

1. Le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café s'est réuni pour la sixième fois le 30 avril 2020. La Présidente, Mme Stefanie Küng (Suisse), a souhaité la bienvenue à tous les participants et a noté qu'il s'agissait de la deuxième réunion virtuelle utilisant le logiciel GoToWebinar en raison des mesures de distanciation sociale mises en place pendant la pandémie de Covid 19.

2. Le Directeur exécutif a noté que, suite au succès de la dernière réunion, le Secrétariat avait consulté les Membres sur la tenue d'une session virtuelle du Conseil au cours de la première semaine de juin. Cette proposition a été approuvée et les demandes nécessaires à la tenue d'une session extraordinaire du Conseil ont été reçues.

3. La Chargée du Secrétariat et des communications a exposé les impératifs techniques de la réunion et a communiqué les noms des délégations présentes.

4. Les représentants des Membres ci-après étaient présents virtuellement grâce au logiciel GoToWebinar : État plurinational de Bolivie, Brésil, Colombie, Éthiopie, El Salvador, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Kenya, Lituanie, Mexique, Népal, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Suisse, Union européenne, UE-Bulgarie et Zambie.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour figurant dans le document [WGFA-33/20 Rev. 2](#) a été adopté.

Point 2 : Rapport de la 5^e réunion du Groupe de travail du 3 avril 2020

6. La Présidente a présenté un résumé des travaux du Groupe de travail jusqu'à ce jour, en particulier le rapport de la dernière réunion figurant dans le document WGFA-32/20 Rev. 1.

7. Le Groupe de travail a pris note du rapport.

Point 3 : Propositions de modifications des Membres

8. La Présidente a indiqué que le Brésil, le Japon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée avaient soumis des propositions depuis la dernière réunion. Elle a invité ces Membres à commenter leurs propositions.

9. Le délégué du Brésil a commenté la proposition de son pays figurant dans le document WGFA-36/20. Il a déclaré que les représentants du secteur privé et du Gouvernement brésiliens s'étaient récemment rencontrés. À la suite de cette réunion, son bureau a reçu une lettre du Conseil brésilien des exportateurs de café, proposant une actualisation de l'Organisation et de l'Accord, qui a été distribuée aux Membres. Le contenu de cette lettre coïncide avec les vues du Gouvernement brésilien. Il a déclaré que le Brésil était prêt à rédiger une proposition de fond visant à actualiser l'Accord et à repenser le but et les objectifs de l'OIC. Le délégué du Brésil a souligné qu'il fallait du temps pour faire des propositions de fond et en débattre, en particulier à la lumière des restrictions résultant de la pandémie de Covid-19, d'où la nécessité d'une prorogation d'un an de l'Accord en vigueur.

10. La Présidente a noté que la proposition du Japon (WGFA-35/20) se référait au pilier C de l'Accord. La Présidente a proposé de revenir sur ce point à une date ultérieure. Le délégué du Japon a accepté.

11. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a commenté la proposition de son pays qui figure dans le document WGFA-34/20. Le moment est venu d'avoir un débat fondamental sur la façon dont l'Accord est structuré. Il a estimé que les résolutions du Forum mondial des producteurs de café pourraient être intégrées dans le mandat de l'OIC. Il a fait remarquer que l'Accord actuel portait un lourd héritage du passé, en particulier la manière dont le secteur privé est maintenu à distance. Il a indiqué que, si l'on souhaite engager un dialogue actif avec le secteur privé il faut lui donner une voix significative. Il faut davantage de ressources pour le Fonds de promotion, c'est pourquoi l'Organisation doit être en mesure d'obtenir les ressources dont elle a besoin pour développer la promotion. Il a également souligné la nécessité d'une plus grande participation des agences internationales de développement.

12. La Présidente a marqué son accord et a noté qu'il n'y avait pas d'autres commentaires.

Point 4 : But et mission de l'OIC

13. Le délégué de l'Union européenne a déclaré qu'il était sensible aux propositions présentées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Brésil. Il a fait remarquer qu'il était crucial de veiller à ce que l'OIC ait un impact, et que cela devrait se faire en partenariat avec le secteur privé. Il a estimé qu'il fallait trouver le lien entre ce que le Secrétariat

pouvait faire et ce que les Membres souhaitent que le Secrétariat fasse. Il a noté que cela était nécessaire pour assurer la durabilité du secteur du café. Du point de vue stratégique, en ce qui concerne la vision d'ensemble, l'Union européenne est tout à fait d'accord avec les deux propositions. Toutefois, les Membres doivent réfléchir à la manière de mettre en pratique ces idées louables. Compte tenu du dramatique contexte actuel causé par Covid-19, une question de calendrier se pose. Le secteur privé serait-il prêt à mettre son argent sur la table ? Pour ce qui concerne une prorogation d'un an, le processus législatif de l'Union européenne nécessiterait beaucoup de travail et de temps. La prorogation devrait être soumise à la Commission européenne, puis au Parlement européen. Ce serait un processus très long pour une prorogation d'un an seulement. Il a déclaré qu'à ce stade, l'Union européenne restait convaincue que le texte de l'Accord actuel ne s'opposait pas aux changements proposés pour l'Organisation. Il a déclaré qu'il n'était pas possible d'attendre un an de plus en raison de la situation financière à laquelle le Secrétariat est confronté en ce qui concerne la viabilité de l'Organisation. En outre, il a déclaré que des réponses devaient être trouvées lors du prochain Conseil en juin, afin que les Membres soient en mesure de prendre les bonnes décisions lors de la session du Conseil en septembre.

14. Le délégué du Nicaragua a déclaré que sa délégation comprenait les sentiments exprimés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Brésil ainsi que les inquiétudes de l'Union européenne. Compte tenu de la gravité de la situation causée par la pandémie, sa délégation souhaite envisager un prolongement des débats, notamment en gardant à l'esprit la nécessité de renforcer la présence du secteur privé au sein de l'Organisation. Il est optimiste quant à la viabilité de l'Organisation. Le Nicaragua souscrit à un prolongement des débats tout en soulignant l'importance de maintenir un calendrier et de revoir et d'équilibrer les efforts au fur et à mesure de l'avancement des travaux du Groupe de travail.

15. Le délégué du Népal a fait remarquer qu'il fallait du temps pour examiner l'Accord, mais que sa délégation pourrait ne pas être en mesure d'accepter la proposition de proroger l'Accord d'un an.

16. La déléguée de la Suisse a été sensible au point soulevé par l'Union européenne concernant les contraintes financières et la viabilité de l'Organisation. Elle a noté l'importance du Groupe de travail privé-public sur le café, récemment créé, qui travaille également sur la question de l'intégration du secteur privé. La Suisse approuve le contenu des propositions du Brésil et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et considère qu'elles constituent des contributions importantes aux débats.

17. Le Directeur exécutif s'est félicité des commentaires des Membres. Il a déclaré que ces propositions devaient être traduites en termes pratiques. Un instrument important à cet égard est le Groupe de travail privé-public sur le café, qui intègre déjà dans une certaine mesure le secteur privé dans l'Organisation. En ce qui concerne la prorogation de l'Accord, il a noté que, même si le Groupe de travail parvenait demain à un consensus sur le texte d'un nouvel Accord et que ce texte était approuvé par le Conseil, il faudrait encore passer par les procédures législatives internes de chaque pays, ce qui prendrait probablement environ quatre ans. En attendant, l'Organisation devait être maintenue en existence ; par conséquent, la prorogation de l'Accord est une nécessité pour aller de l'avant. Le lien entre le maintien en existence de l'Organisation et sa viabilité financière doit être examiné lors de la prochaine réunion du Conseil.

18. Le délégué de l'Union européenne a déclaré qu'il était sensible à la proposition du Brésil de proroger l'Accord actuel. Il a de nouveau souligné qu'une prorogation d'un an pourrait avoir un impact sur la viabilité financière de l'Organisation. Les Membres doivent reconnaître le contexte de la pandémie de Covid-19 et l'impact que cela pourrait avoir sur les pays. Certains pays pourraient se sentir obligés de réviser leur budget. Certains Membres s'interrogent sur l'objet de l'OIC, ce qui affecte leur intention de verser des contributions. La détermination de ces Membres à verser leurs contributions constitue un énorme point d'interrogation. Par respect pour le personnel de l'Organisation, les Membres ne devraient pas prendre le risque d'attendre un an de plus, car la situation pourrait alors être encore plus compliquée qu'aujourd'hui.

19. La Présidente a noté que la question de la prorogation était complexe et que la prochaine session du Conseil devait aborder les questions de la viabilité financière de l'Organisation et de la prorogation de l'Accord.

Point 5 : Propositions consolidées

Propositions des pays Membres : Pilier d) Domaines d'activité [Chapitres IX, X, XI et XII et article 36 de l'Accord de 2007] WGFA-27/20 Rev. 2

Extrait 1 - page 1 - Chapitre IX - Promotion et développement des marchés

Chapitre X - Activités de l'Organisation en matière de projets

Chapitre XII - Informations statistiques, études et enquêtes

20. Le délégué de l'Union européenne a proposé que les Chapitres IX (Promotion et développement des marchés), X (Projets) et XII (Statistiques) soient fusionnés en un seul chapitre : Économie.

21. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter à une date ultérieure les débats sur la fusion de ces chapitres.

Extrait 2 - page 2 - Chapitre IX - Promotion et développement des marchés - article 24 - Élimination des obstacles au commerce et à la consommation – intitulé

22. Le Directeur exécutif a suggéré de renommer l'article en : Élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et des obstacles à la consommation.

23. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de renommer l'article.

Extrait 3 - page 3 - article 24 - Élimination des obstacles au commerce et à la consommation

Paragraphe proposé par le Groupe de travail - paragraphe 1)

1) Les Membres reconnaissent l'importance du développement durable du secteur du café, **la nécessité de rendre la chaîne d'approvisionnement plus efficace et d'éliminer** les obstacles existants et de la prévention d'obstacles nouveaux qui pourraient entraver le commerce et la consommation tout en étant conscients du droit des Membres de réglementer et d'introduire de nouveaux règlements, afin d'atteindre des objectifs nationaux en matière de santé **d'environnement et de revenu minimum vital dans la chaîne d'approvisionnement**, compatibles avec leurs engagements et obligations en vertu des accords internationaux, **et avec les Objectifs de développement durable (ODD)** notamment ceux concernant le commerce international.

24. La Présidente a noté que le Groupe de travail a proposé les changements ci-dessus.

Extrait 4 - page 4 - article 24 - Élimination des obstacles au commerce et à la consommation - paragraphe 2)

Le paragraphe proposé par le Groupe de travail est le paragraphe proposé par le Costa Rica et le Mexique :

2) Les Membres reconnaissent que certaines mesures actuellement en vigueur pourraient, dans des proportions plus ou moins grandes, entraver l'augmentation de la consommation de café, en particulier :

- a) Certains régimes d'importation applicables au café, y compris les tarifs préférentiels ou autres, les contingents, les opérations des monopoles gouvernementaux, ~~des oligopoles nationaux et transnationaux~~ ou des

organismes officiels d'achat et autres règles administratives ou pratiques commerciales ;

- b) Certains régimes d'exportation en ce qui concerne les subventions directes ou indirectes et autres règles administratives ou pratiques commerciales ; et
- c) Certaines conditions intérieures de commercialisation et dispositions internes et régionales de caractère législatif et administratif qui pourraient affecter la consommation **ou rendre la chaîne d'approvisionnement inefficace.**

25. La Présidente a noté que le Groupe de travail souscrivait aux propositions du Mexique et du Costa Rica. La Présidente a également noté que les délégués du Mexique et de la Colombie proposeront le texte d'un nouveau paragraphe d) visant à traiter la question des oligopoles et de leur impact sur le secteur du café

Extrait 5 - page 5 - article 24 - Élimination des obstacles au commerce et à la consommation

Paragraphe proposé par le Costa Rica, le Mexique et le Panama - paragraphe 3)

3) Compte tenu des objectifs mentionnés ci-dessus et des dispositions du paragraphe 4) du présent Article, les Membres s'efforcent de poursuivre la réduction des tarifs sur le café ou de prendre d'autres mesures pour éliminer les obstacles à l'augmentation de la consommation **tout en améliorant leur compétitivité.**

26. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté la formulation proposée par le Costa Rica, le Mexique et le Panama.

Extrait 6 - page 6- article 24 - Élimination des obstacles au commerce et à la consommation

Paragraphe proposé par le Groupe de travail - paragraphe 4)

4) En considération de leur intérêt commun, les Membres s'engagent à rechercher les moyens par lesquels les obstacles au développement du commerce et de la consommation mentionnés au paragraphe 2) du présent article pourraient être progressivement réduits et à terme, dans la mesure du possible, éliminés, ou les moyens par lesquels leurs effets pourraient être substantiellement diminués **et à atténuer la volatilité des prix au moyen de réglementations appropriées concernant la participation des fonds d'investissement.**

27. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté la proposition ci-dessus.

Extrait 7 - page 7 - article 24 - Élimination des obstacles au commerce et à la consommation - paragraphe 6)

Paragraphe proposé par le Costa Rica, le Mexique et le Panama :

6) Le Directeur exécutif prépare et diffuse aux Membres tous les ans périodiquement une étude des obstacles à la consommation, ainsi que des distorsions du marché entraînant une volatilité des prix et affectant l'équité des revenus, en particulier pour les producteurs, qui est passée en revue par le Conseil.

28. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté la proposition, en ajoutant un texte de la Colombie.

Extrait 8 - page 8 - article 25 - Promotion et développement des marchés – paragraphe 4)

29. Le délégué du Japon a demandé le maintien de la formulation initiale.

30. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré que son pays réservait sa position sur le texte en attendant les débats sur le rôle du secteur privé.

31. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter les débats de ce paragraphe.

Extrait 9 - page 9 - article 26 - Mesures relatives au café transformé

32. Le délégué du Nicaragua a fait observer que cette disposition devrait être appliquée de manière plus stricte, en empêchant les pays développés d'adopter des politiques qui auraient des effets négatifs sur les pays en développement.

33. La Présidente a noté que le Secrétariat garderait à l'esprit le commentaire du Nicaragua.

Extrait 10- page 10 - article 27 - Mélanges et succédanés - paragraphe 1)

Paragraphe proposé par le Costa Rica, le Mexique et le Panama :

1) Les Membres ne maintiennent en vigueur aucune réglementation qui exigerait que d'autres produits soient mélangés, traités ou utilisés avec du café, en vue de leur vente dans le commerce sous l'appellation de café. Les Membres s'efforcent d'interdire la publicité et la vente, sous le nom de café, de produits contenant moins de l'équivalent de 95% 98% de café vert comme matière première de base.

34. Le délégué du Mexique a fait observer qu'une réduction (de 5 % à 2 % proposés) du pourcentage de matières étrangères autorisé en vertu de l'Accord est pertinente puisque l'Accord est une référence pour le monde du café. Cela permettrait non seulement d'avoir un café plus pur, mais aussi d'améliorer la qualité de tous les mélanges, ce qui devrait entraîner une plus grande augmentation de la consommation de café.

35. La Présidente a noté que le Groupe de travail acceptait de reporter les débats sur cet article à un stade ultérieur.

Extrait 11 - page 11 - Chapitre II - Définitions - article 2 - paragraphe 1)

Les paragraphes ci-après de l'article 2 et de l'annexe de l'Accord (extraits du document WGFA-26/20 Rev. 1) concernent le "café prémélangé".

36. Le Directeur exécutif a déclaré que l'article 2 devait trouver un difficile équilibre entre la promotion de la pureté du café et la reconnaissance des pratiques commerciales en vigueur dans le monde.

37. Le délégué de l'Indonésie a noté que son pays menait une enquête sur la question et a demandé que les débats sur ce paragraphe et l'intitulé de l'annexe soient suspendus.

38. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter les débats sur ce paragraphe et sur l'intitulé de l'annexe.

Extrait 12 - page 12 - Chapitre X - Activités de l'Organisation en matière de projets - article 28 – Élaboration et financement de projets - paragraphe 1)

39. Le Directeur exécutif a fait observer que le paragraphe proposé par le Nicaragua était trop restrictif en ce sens qu'il ne permettrait aux Membres de proposer des projets, alors que les organisations donatrices et autres organismes compétents devraient pouvoir le faire.

40. Le délégué du Nicaragua a accepté de retirer sa proposition.

41. La Présidente a noté que les propositions de l'Indonésie seront soumises au Secrétariat pour discussion lors d'une prochaine réunion.

Extrait 13 - page 13 - article 28 - Élaboration et financement de projets - paragraphe 2)

Le Groupe de travail a décidé de conserver cette proposition

Paragraphe proposé par le Costa Rica, le Honduras, le Mexique et le Panama :

2) Le Conseil **fixe et actualise** les procédures et les mécanismes de soumission, d'évaluation, d'approbation, d'établissement des priorités et de financement des projets, ainsi que les procédures et mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, et de large diffusion de leurs résultats.

42. La Présidente a noté que le Groupe de travail a décidé d'adopter la proposition du Costa Rica, du Honduras, du Mexique et du Panama

Extrait 14 - page 14 - article 28 - Élaboration et financement de projets - paragraphe 4)

Paragraphe proposé par le Pérou :

4) Un Comité des projets est établi. Le Conseil en fixe la composition et le mandat **et prend des mesures pour renforcer le statut du Comité au sein de la gouvernance de l'Organisation.**

43. Le délégué du Nicaragua a déclaré qu'il était nécessaire de revoir les performances, les résultats et les domaines qui doivent être renforcés dans le cadre des attributions du Comité des projets.

44. Le Directeur exécutif a attiré l'attention des Membres sur les propositions visant à changer le nom du Comité des projets cité au paragraphe 3 de l'article 6 de l'Accord (voir ci-dessous : extrait et paragraphes supplémentaires proposés (WGFA-26/20 Rev. 1) à examiner à la présente réunion).

45. La Présidente a noté que le Groupe de travail souscrivait à la proposition du Pérou.

Chapitre V - Organisation internationale du Café - article 6 - Siège et structure de l'Organisation internationale du Café - paragraphe 3)

3) Le Conseil international du Café est l'autorité suprême de l'Organisation. Le Conseil bénéficie du concours, le cas échéant, du Comité des finances et de l'administration, du Comité de promotion et de développement des marchés et du Comité **[de gestion et de mise en œuvre]** des projets. Le Conseil reçoit les avis du Comité consultatif du secteur privé, de la Conférence mondiale du Café et du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

46. La Présidente a noté que le Groupe de travail a décidé de reporter à une date ultérieure les débats sur le Chapitre V - Organisation internationale du Café - article 6 - Siège et structure de l'Organisation internationale du Café - paragraphe 3).

Extrait 15 - page 15 - article 28 - Élaboration et financement de projets

47. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter à une date ultérieure les débats sur la proposition de l'Indonésie concernant l'extrait 15 - page 15 - article 28 – Élaboration et financement de projets.

Extrait 16 - page 16 - article 28 - Élaboration et financement de projets

48. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a proposé de soumettre un texte pour cet article. Le Groupe de travail a accepté.

49. Le délégué de l'Union européenne a souscrit pleinement au principe qui sous-tend la proposition que doit présenter la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

50. Le délégué de la Colombie a déclaré qu'il fallait poursuivre les débats sur le statut de l'OIC.

51. Le délégué du Brésil a déclaré qu'un dialogue plus étroit avec le secteur privé était nécessaire.

52. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est félicité de la poursuite des débats sur le statut de l'OIC en tant qu'organisation intergouvernementale. Il a pris note de la proposition d'inclure les agences de développement en tant que membres du Comité des projets.

53. Le délégué du Brésil a déclaré qu'il était d'accord avec les suggestions de l'Indonésie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant l'article 28 et il a déclaré que c'était le type de changement que sa délégation souhaitait voir pour rendre l'Organisation plus souple. L'Organisation doit s'adapter aux temps nouveaux afin d'accroître sa pertinence pour le marché dans son ensemble.

54. Le délégué de la Colombie a de nouveau indiqué qu'il soutenait la proposition du Brésil de proroger l'Accord d'un an. Il a indiqué qu'il était nécessaire de sortir des sentiers battus pour rendre l'Organisation plus dynamique et plus participative et pour obtenir une plus grande participation du secteur privé.

Extrait 17 - page 17 - Chapitre XI - Secteur privé du café -article 29 - Comité consultatif du secteur privé - paragraphe 2)

55. La Présidente a noté que le Groupe de travail avait besoin d'éclaircissements sur la proposition du Panama mais que la délégation de ce pays n'était pas présente ; le Groupe de travail a donc décidé de reporter à une date ultérieure les débats sur la proposition du Panama concernant l'article 29 - paragraphe 2).

Extrait 18 - page 18 - article 29 - Comité consultatif du secteur privé - paragraphe 3)

56. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter à une date ultérieure les débats sur la proposition du Panama concernant l'article 29 - paragraphe 3).

Extrait 18 (suite) - page 19 - article 29 - Comité consultatif du secteur privé - paragraphe 3)

57. Le délégué du Mexique a fait observer qu'une description complète des quatre groupes de café était souhaitable.

58. Le Directeur exécutif a noté que ce point pourrait être défini dans un document séparé qui serait soumis au Conseil. La division en quatre groupes a été faite il y a plus de 50 ans ; aujourd'hui, la réalité est plus complexe. Certains types de café, par exemple le café naturel dépulpé/semi-lavé/"miel", ne peuvent pas être facilement classés dans les quatre catégories existantes. Cet article sur le CCSP est le seul de l'Accord à faire état des quatre types de café. Cette question pourrait être examinée par ailleurs pour tenir compte de l'évolution du marché et être ensuite incorporée dans un document approuvé par le Conseil, par exemple sur les prix indicatifs.

59. La Présidente a demandé au Mexique de rédiger un projet de texte et le Mexique a accepté.

Extrait 19 - page 20 - article 29 - Comité consultatif du secteur privé - paragraphe 5)

Paragraphe proposé par le Panama :

5) Le CCSP a un Président et un Vice-président élus parmi ses membres, pour une période d'une **année caféière**. Les titulaires de ces fonctions sont rééligibles. Le Président et le Vice-président ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le Président est invité à participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateur.

60. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté la proposition du Panama concernant l'article 29 - paragraphe 5).

Extrait 21 - page 22 - article 30 - Conférence mondiale du Café - paragraphe 4)

61. Le Directeur exécutif a fait observer que le Conseil n'était pas en mesure d'apporter un soutien en matière de gestion et a suggéré de garder le texte actuel inchangé.

62. La Présidente a pris note du commentaire du Directeur exécutif et a demandé au Secrétariat de demander des éclaircissements au Panama sur sa proposition concernant l'article 30 - paragraphe 4).

Extrait 22 - page 23 - article 31 - Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

63. Le délégué du Pérou a indiqué qu'il appuyait la proposition du Costa Rica, du Mexique et du Panama, mais que la proposition du Nicaragua ("une fois par an") pourrait poser des difficultés financières.

64. Le Groupe de travail a décidé de reporter les débats sur ce point à une date ultérieure.

Extrait 23 - page 24 - Chapitre XII - Informations statistiques, études et enquêtes - article 32 - Informations statistiques - paragraphe 1)

Paragraphe proposé par le Costa Rica, le Honduras, le Panama et le Mexique :

- 1) L'Organisation sert de centre pour recueillir, échanger et publier :
 - a) Des informations statistiques sur la production, les prix, les exportations, les importations et les réexportations, la distribution et la consommation de café dans le monde, y compris des informations sur la production, la consommation, le commerce et les prix des cafés dans les diverses catégories de marchés, **dans la mesure du possible par type de café**, et des produits contenant du café ; et
 - b) Dans la mesure où elle le juge approprié, des informations techniques sur la culture, **les coûts de production**, le traitement et l'utilisation du café.

65. La Présidente a noté que le Groupe de travail a décidé d'appuyer la proposition susmentionnée du Costa Rica, du Honduras, du Panama et du Mexique concernant l'article 31 - paragraphe 1).

Extrait 24 - page 25 - article 32 - Informations statistiques - paragraphe 3)

66. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter les débats sur l'article 32 - paragraphe 3) à une date ultérieure.

Extrait 25 - page 26 - article 33 - Certificats d'origine - paragraphe 2)

Paragraphe proposé par le Guatemala :

2) Tout le café exporté par un Membre exportateur est accompagné d'un certificat d'origine valide. Les certificats d'origine sont délivrés, conformément au règlement pertinent du Conseil, par l'organisme qualifié que ce Membre a choisi et que l'Organisation a approuvé. **En outre, l'Organisation réexamine périodiquement les informations contenues dans le certificat à la lumière de l'évolution de la situation de la consommation et du commerce international.**

67. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté la proposition du Guatemala concernant l'article 33 - paragraphe 3).

Extrait 26 - page 27- article 33 - Certificats d'origine - paragraphe 4)

Paragraphe proposé par le Nicaragua et le Pérou :

4) Tout Membre exportateur peut, à titre exceptionnel et avec une justification appropriée, demander au Conseil d'autoriser que les données ayant trait à ses exportations de café qui figurent sur les certificats d'origine soient transmises à l'Organisation sous une forme différente **et communiquées aux autres Membres conformément au principe de transparence.**

68. Le Directeur exécutif a fait observer que certaines rubriques des certificats d'origine contiennent des informations de nature commercialement sensible. Il n'est pas favorable au partage des informations figurant dans ces rubriques.

69. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter les débats sur ce paragraphe et que le Nicaragua et le Pérou ont accepté de revenir sur ce point avec des commentaires.

Extrait 27 - page 28 - article 34 - Études, enquêtes et rapports - paragraphe 2)

Paragraphe proposé par le Costa Rica, le Honduras, le Mexique et le Panama :

2) Il peut s'agir notamment ~~de travaux~~ d'informations sur les conditions économiques de la production et de la distribution de café, l'analyse de la chaîne de valeur du café, le changement climatique, les approches de la gestion des risques financiers et autres types de risque, l'incidence des mesures politiques prises par les gouvernements sur la production et la consommation de café, les aspects liés à la durabilité du secteur caféier, les liens entre le café et la santé et les possibilités de développement des marchés du café dans ses usages traditionnels et éventuellement par ~~des nouveaux usages non-traditionnels~~.

Paragraphe proposé par le Nicaragua et le Pérou :

2) Il peut s'agir notamment de travaux sur les conditions économiques de la production et de la distribution de café, l'analyse de la chaîne de valeur du café, le changement climatique, les approches de la gestion des risques financiers et autres, l'incidence des mesures prises par les gouvernements sur la production et la consommation de café, les aspects liés à la durabilité du secteur caféier, les liens entre le café et la santé et les possibilités de développement des marchés du café dans ses usages traditionnels et éventuellement par de nouveaux usages.

70. Le Directeur exécutif a suggéré de fusionner les deux propositions ci-dessus, d'adopter la totalité des suggestions du Costa Rica, du Honduras, du Mexique et du Panama et d'inclure le "changement climatique" comme le proposent le Pérou et le Nicaragua.

71. La Présidente a noté que le Groupe de travail était d'accord avec le Directeur exécutif pour fusionner les deux propositions ci-dessus.

Extrait 28 - page 29 - article 34 - Études, enquêtes et rapports - paragraphe 3)

72. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté de reporter les débats sur l'article 34 - paragraphe 3) et que le Nicaragua consulterait ses autorités de tutelle sur la formulation supplémentaire proposée.

Extrait 29 - page 30 - article 34 - Études, enquêtes et rapports - paragraphe 4)

Paragraphe proposé par le Pérou :

4) Afin de mettre en œuvre les dispositions du paragraphe 1) du présent Article, le Conseil adopte un programme de travail annuel des études, des enquêtes et des rapports,

accompagné d'estimations concernant les ressources nécessaires, **en portant une attention particulière aux petits et moyens producteurs**. Ces activités sont financées soit par des provisions du budget administratif soit par des sources extrabudgétaires.

73. Le délégué du Nicaragua a souligné l'importance des petits et moyens producteurs qui ont le plus besoin de soutien. Il a noté que la suggestion du Pérou était un compromis équilibré.

74. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté le paragraphe proposé par le Pérou.

Extrait 30 - page 31 - article 34 - Études, enquêtes et rapports - paragraphe 5)

Paragraphe proposé par le Nicaragua :

5) L'Organisation accorde une priorité particulière à la facilitation de l'accès à l'information par les petits **et moyens** producteurs de café afin de les aider à améliorer leurs résultats financiers, notamment la gestion du crédit et des risques.

75. La Présidente a noté que le Groupe de travail a accepté la proposition du Nicaragua concernant le paragraphe 5) de l'article 34.

Extrait 31 - page 32 - Chapitre XIII - Dispositions générales - article 36 - Secteur du café durable

76. Le délégué de l'Indonésie a indiqué que la raison d'être de sa proposition était d'inclure les volets "économique, social et environnemental" de manière équilibrée et intégrée. Il a déclaré que l'Indonésie souhaitait reformuler sa proposition. L'Indonésie a accepté d'envoyer sa nouvelle formulation par courrier électronique.

77. S'agissant de la proposition de l'Union européenne, le délégué de la Fédération de Russie a demandé s'il était nécessaire de faire référence au "Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020" étant donné que nous sommes déjà en 2020.

78. Le délégué de l'Union européenne a répondu que la référence au Programme d'action d'Istanbul n'était pas nécessaire.

79. La Présidente a noté que le Groupe de travail a provisoirement accepté d'inclure la proposition du Nicaragua, sous réserve de la soumission d'un nouveau libellé.

80. Le délégué du Japon a demandé que les débats sur ce paragraphe soient reportés afin de permettre une discussion interne.

81. Le Groupe de travail a accepté de reporter les débats conformément à la demande du Japon.

Point 6 : Les prochaines étapes

82. Aucun commentaire n'a été proposé sur ce point.

Point 7 : Questions diverses

83. La Présidente a noté l'absence de commentaires.

Point 8 : Date de la prochaine réunion

84. Le Directeur exécutif a noté que la 126^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café aurait lieu au cours de la première semaine de juin 2020. Les travaux dans un format virtuel limitant le temps disponible pour les réunions des organes consultatifs, il a suggéré que la prochaine réunion du Groupe de travail se tienne à une date ultérieure. En attendant, la Présidente fera rapport au Conseil sur les progrès accomplis par le Groupe de travail.

85. Le délégué du Mexique a demandé des précisions sur l'état d'avancement des débats sur les articles 38, 39 et 43.

86. Le Directeur exécutif a répondu que ces articles seraient examinés lors de la prochaine réunion du Groupe de travail sur le pilier C.

87. La Présidente a noté qu'une réunion du Groupe de travail public-privé sur le café était prévue pour la semaine du 15 au 19 juin.

88. La Présidente a noté que la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café aurait donc lieu le 24 juin 2020.